

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF **DEFINITIF** MONTEE DE DEMONSTRATION

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration

ARTICLE 1. ORGANISATION

Nom de la manifestation : 14^{ème} Montée Historique de La Pommeraye

Date de la manifestation : 14 septembre 2025

Organisateur administratif : ASA ACO Maine Bretagne 1201

Organisateur technique : **ECURIE AUTOMOBILES ANJOU**

Lieu de la manifestation : Circuit de la Course de Côte de La Pommeraye Mauges sur Loire 49

Visa Ligue n° **R43** délivré le **07 / 07 / 2025**

Permis d'organisation FFSA n° **549** délivré le **15 / 07 / 2025**

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

- Directeur de Course au départ de la montée : **Patrick MORISSEAU - N° Licence 28737**
- Chef de poste à l'arrivée : **Michel PAPIN - N° Licence 3288**
- Commissaire technique : **Hervé CHAPALAIN – N° Licence 4905**
- Médecin : **Docteur Richard LENEUF**

1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements le 14 aout 2025 à 8.00 heures

Clôture des engagements le 12 septembre 2025 à 20.00 heures.

Publication de la liste des engagés le 13 septembre à 8:00 heures.

Accueil des participants le 13 septembre. De 14 heures à 20 Heures

Vérifications administratives le 13 septembre à 14 heures

Vérifications techniques le 13 septembre à 14.15 Heures

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le 13 septembre à 21 heures. à La Pommeraye Parc Concurrents.

Briefing des concurrents le 14 septembre à 8.30 heures à La Pommeraye Parc Concurrent

Démonstration le 14 septembre de 9.00 à 18.00 heures

Remise des trophées le 14 septembre à 18 :30 heures

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 13 septembre 2025 de 14 :00 à 19:30 heures, lieu Parc Concurrents

Les participants devront présenter :

- licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour les **pratiquants**.
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les voitures y étant soumises).

Vérifications techniques le 13 septembre de 14 :15 à 20 :00 heures, lieu Parc Concurrents

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

3.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

AVRIL Anthony
8 L'AUDOUINIERE
SAINT LAURENT DU MOTTAY
49410 MAUGES SUR LOIRE
AVRIL Jean-Pierre : 06. 84.94.32.56
AVRIL Anthony : 06.45.49.56.65
Jusqu'au 12 septembre à 20 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 320 €, réduits à 160 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés du montant des droits d'engagement

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150

Les voitures admises sont les suivantes :

- Catégorie des véhicules Les véhicules admis pourront être des voitures de série conformes à la législation routière française, ou des voitures de compétition.
- Les voitures de compétition devront être soit en possession d'un passeport technique, ou conformes à un règlement technique et/ou fiche d'homologation, ou à la Revue Technique Automobile de la voiture concernée (Nota : les fiches d'homologation des voitures historiques peuvent se trouver sur le site de la FIA : <https://historicdb.fia.com/>).

Listes des véhicules admis :

Catégorie 1

- Véhicules à carrosserie fermée. – possédant au moins deux places, – dont les roues sont entièrement recouvertes, sur plus de 120° de leur circonférence.

Catégorie 2

- Véhicules à carrosserie ouverte. – possédant au moins deux places, – dont les roues sont entièrement recouvertes, sur plus de 120° de leur circonférence. RTS Montées et Courses de Côte 13-02-2025 - 18 – Catégorie 3 –
- Véhicules monoplaces ou biplaces. – à carrosserie fermée – à carrosserie ouverte

Catégorie 4

- Véhicules expérimentaux

Les véhicules expérimentaux seront admis après approbation du Pôle Sport de la FFSA. Le cas échéant, cette approbation devra être jointe au règlement particulier.

4.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Conforme aux RTS

4.4. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance : 1

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : oui

Une équipe d'extraction est-elle présente ? non

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

6.2. PARCOURS

Départ : (lieu) RD 751

Arrivée : (lieu) RD 151

Pente moyenne : 2%

Longueur du parcours : 1 500 mètres

Largeur du parcours : 6 mètres

Nombre de montées : 8

Nombre de postes de commissaires : 9

Nombre de commissaires : 18

Nombre et type d'extincteurs par poste : 2 - ABC et eau pulvérisable.

ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) Ecurie Anjou

Publicité optionnelle Ville de Mauges sur Loire

ARTICLE 10. PRIX

La remise des trophées aura lieu le 14 septembre 2025 à 18 :30 heures à parc Concurrents

Des coupes et divers lots seront remis.